



Détachement et repos compensateur

Par **RC CA**, le **01/05/2021** à **11:07**

Bonjour,

Détaché dans une autre administration, doit on être informé du restant de jours de CA, Artt par l'administration d'origine. Et si on demande a reporter l'ensemble de ce jours sur notre CET l'administration d'origine est elle dans l'obligation de répondre favorablement à notre demande. Concernant les RC doit elle les reporter d'une année à une autre quelque soit la durée de ce détachement ?

Merci pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **01/05/2021** à **11:17**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...